

Conseil de quartier CHAILLOT

Mardi 24 Mars 2015 – École élémentaire Saint Didier

Etaient présents :

- Pierre GABORIAU, Conseiller de Paris chargé des affaires générales, du budget, des finances, des concessions et du quartier Chaillot
- Jérémy REDLER, Adjoint au Maire, chargé des commerces, de l'artisanat, des professions libérales, du tourisme et du quartier Dauphine
- Yves HERVOUET DES FORGES, Adjoint au maire, chargé des sports et de la jeunesse
- Vincent GOSSARD, Directeur Adjoint du Cabinet du Maire
- Reynald GILLERON ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, responsable de la propreté du 16e et coordinateur de l'espace public
- Patricia RIVAYRAND, Directrice Générale des Services de la Mairie du 16e
- Corinne CRETTE, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 16^{ème}
- Sophie SUISSE-DELIS, Coordinatrice des conseils de quartier
- Caroline MATIAS, Coordinatrice des conseils de quartier
- Martine BLATIN, Conseillère de quartier
- Christine BATUT, Conseillère de quartier
- Jean-François CHERUBIN, Conseiller de quartier
- Oubay CHURBAJI, Conseiller de quartier
- Jean-Michel COLIN, Conseiller de quartier
- Gwendoline DAUCHEZ, Conseillère de quartier

- Sylvie DU POY, Conseillère de quartier
- Yves GAUTIER, Conseiller de quartier
- David GIES, Conseiller de quartier
- Herbert HERMS, Conseiller de quartier
- Virginie MALITOURNE-LAVERSIN, Conseillère de quartier
- Mireille PARTIOT, Conseillère de quartier

M. GABORIAU ouvre le conseil de quartier Chaillot, il précise ses différentes délégations et remercie les nombreux participants de leur présence. Il présente M. Yves HERVOUET DES FORGES, Adjoint au Maire, chargé des sports et de la jeunesse, M. REDLER, Adjoint au Maire, chargé des commerces, de l'artisanat, des professions libérales, du tourisme et du quartier Dauphine avec qui il travaillera en étroite collaboration et mènera des projets communs ; Reynald GILLERON ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, responsable de la propreté du 16e et coordinateur de l'espace public et Vincent GOSSARD, Directeur Adjoint du Cabinet du Maire.

Il rappelle la composition ainsi que les principaux sujets abordés lors des dernières séances des conseils de quartier, les animations et les investissements.

Le thème de cette réunion est la propreté.

M. GILLERON, Ingénieur Divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, responsable de la propreté du 16e et coordinateur de l'espace public, présente ses services et dresse un état des lieux. Il dépend de la Mairie centrale.

Il rappelle qu'« Une rue propre est une rue que l'on ne salit pas » et que ses actions sont plutôt curatives.

Le service technique de la propreté de Paris dépend de la mairie centrale au sein d'une direction opérationnelle, celle de la propreté et de l'eau. Pour la propreté, cette direction regroupe 9000 agents. Depuis 2009, par un arrêté du Maire, un co-pilotage existe entre les services techniques et les mairies d'arrondissement pour l'organisationnel et les objectifs de propreté. Le 16^e étant un arrondissement assez vaste et étendu, il est divisé en trois secteurs qui suivent les contours des conseils de quartier : Dauphine-Chaillot, Murette, et Auteuil. Le service occupe 14 locaux dans l'arrondissement. M. GILLERON dirige 408 agents dont 355 éboueurs, le reste étant du personnel de maîtrise et d'encadrement, ce service fonctionne tous les jours de l'année sauf le 1^{er} mai, chômé, de 5h30 à 20 heures. Un service délocalisé, appelé « la fonctionnelle », prend le relais la nuit pour intervenir notamment sur des accidents. En terme de moyens, le 16^e dispose de 8 laveuses de trottoirs, 6 aspiratrices de trottoir (dont 2 électriques), 8 porteurs et 3 Masters ; des véhicules légers équipés de bennes à l'arrière pour la collecte des encombrants et les activités saisonnières comme le ramassage des feuilles mortes, ou pour les activités ponctuelles comme l'installation des panneaux électoraux. En plus de ses moyens propres, le service dispose d'engins de type

poids lourds utilisés par tous les arrondissements, avec 80 services. Concernant la collecte, 35 bennes peuvent circuler simultanément sur l'arrondissement, ces véhicules sont stockés dans des garages à Ivry, Saint-Ouen et Aubervilliers. Certaines activités annexes telles que la collecte du verre sont réalisées par des entreprises privées via des marchés publics. Il y a 40 agents issus d'entreprises privées qui sont présents en plus sur le terrain.

L'activité prioritaire est la collecte, celle des ordures ménagères et des multi-matériaux qui représente chaque jour environ 220 tonnes effectuée en deux tours. La collecte des encombrants représente 60 000 points par an. Les autres collectes concernent les colonnes à verre et les corbeilles de rue.

Le service effectue le balayage et nettoyage des trottoirs et des pistes cyclables y compris celles du Bois de Boulogne, les chaussées étant à la charge du service des espaces verts. Le service de la propreté assure également le déblayage des marchés découverts, sauf le lundi.

Une journée s'organise ainsi : les engins se déplacent à partir de 5h30, font le plein en eau, se rendent sur les différents ateliers et sont opérationnels à 6 heures, heure à laquelle ouvrent 8 ateliers mixtes de lavage, de balayage et de collecte sur deux tranches horaires : de 6h à 9h et de 9h à 12h. À partir de 12h, une équipe d'après-midi prend le relais, avec un renforcement sur le balayage lorsqu'il n'y a plus d'opérations de collecte jusqu'à 20 heures. Cette large amplitude horaire, fait qu'il y a entre 9h et 12h, 130 agents présents sur le terrain, jusqu'à 80 l'après-midi, et 30 de 17 h à 20 h.

Concernant les activités saisonnières et exceptionnelles :

- les manifestations sportives à Coubertin, Jean Bouin, Roland-Garros, au Parc des Princes... Chaque manifestation fait l'objet de trois passages, avant, pendant et après l'événement.
- La collecte des feuilles mortes. Le 16^e est l'arrondissement le plus planté de Paris et accueille 11 000 des 90 000 arbres parisiens. Ainsi, 670 tonnes de feuilles ont été collectées l'année dernière, uniquement en balayage.
- Le plan de viabilité hivernale. En cas d'alerte, les conducteurs de gros véhicules sont sollicités pour le salage des voies de bus, tous les agents qui ne sont pas sur une activité de collecte vont sabler tout ce que l'on appelle les points singuliers : les sorties de métro, des arrêts de bus, les passages protégés, les abords des établissements recevant du public...
- Les sites estivaux : il existe huit sites estivaux recensés à Paris, le Trocadéro en fait partie, avec un dispositif particulier de la mi-mai à la mi-septembre.
- La pose, la dépose et l'entretien des panneaux électoraux.

Les activités annexes et connexes :

- le dégraffitage et le désaffichage sur des immeubles visibles depuis la voie publique, ainsi que l'enlèvement des tags au sol qui se multiplient.
- l'entretien des pieds d'arbres.
- la verbalisation ne dépend pas directement de l'arrondissement, des inspecteurs y sont alloués.
- Le service réalise lui-même ses opérations de communication sur toutes les thématiques de propreté, auprès des riverains, des écoles ou sur les marchés.

M. GILLERON présente les problématiques de propreté du 16^e arrondissement :

- Le dépôt de vrac: autour des bacs, des pieds d'arbres ou des corbeilles. De nombreuses personnes, particuliers ou commerçants, n'utilisent pas les bacs qui sont mis gratuitement à leur disposition et déposent leurs déchets directement sur le trottoir. Cela pose de gros problèmes, notamment une perte de temps importante pour les agents, mais aussi une baisse de la qualité du tri puisque ces déchets sont collectés avec les ordures ménagères. Cela représente aussi une pollution visuelle de la voie publique et un problème d'hygiène. Le service œuvre énormément sur cette problématique et engage des enquêtes de proximité notamment auprès des gardiens d'immeubles et des sociétés de nettoyage.
- Les déjections canines : tous les propriétaires de chiens savent que le ramassage est obligatoire depuis 2001. Sur le 16^e arrondissement, 28 rues ou tronçons de rues ont été identifiés et une action spécifique est menée, une action curative et de la verbalisation. Néanmoins, les infractions au règlement sanitaire sont très difficiles à verbaliser, puisqu'elles nécessitent un flagrant délit. Cette problématique monopolise la moitié des opérations de communication de proximité.
- Le dépôt des objets encombrants: les objets déposés sans prise de rendez vous préalables doivent être détectés, ce qui représente une perte de temps pour le service. M.GILLERON a malheureusement constaté une chute importante du taux de prise de rendez-vous qui peuvent être pris par téléphone en appelant le 39 75 sur l'application pour Smartphone « dans ma rue », ou sur Internet, pour une collecte dans la demi-journée. Aujourd'hui, 6 objets sur 10 déposés sur la voie publique n'ont fait l'objet d'aucun signalement. Il existe 48 sites appelés « points noirs de dépôts » qui sont collectés une à trois fois par jour, soit environ 90 m³.
- Les graffitis ne représentent pas un gros problème pour le 16^e arrondissement puisque les riverains les signalent très rapidement, cela représente 20 000 m² par an. Depuis 1999, la Ville de Paris a mis en place un plan anti graffiti, avant cette date 95 % des immeubles étaient tagués. La Ville a ainsi décidé de se substituer aux

propriétaires d'immeubles, c'est-à-dire qu'elle détague illégalement. Lorsqu'un premier enlèvement est fait, un contrat est envoyé à la copropriété ou au bailleur pour qu'ils autorisent les services à continuer leurs interventions. Techniquement, il n'est pas possible de le faire au-delà de 4 mètres et cela relève de la responsabilité de la copropriété qui doit prendre contact avec une société de dégraffitage.

- L'épanchement d'urine commence à devenir une problématique du 16^e et ne concerne plus uniquement les abords du Parc des Princes mais aussi le Trocadéro et d'autres endroits à proximité de certains bars et établissements scolaires. Curieusement, la mise en gratuité des sanitaires depuis huit ans n'a fait que renforcer cette problématique.
- Le ramassage des mégots est particulièrement problématique depuis l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Très peu de personnes ont le réflexe de jeter leurs mégots dans une corbeille ou de disposer d'un cendrier de poche. Pourtant, toutes les nouvelles corbeilles de rue sont équipées d'éteignoirs et que de plus en plus de cendriers sont présents aux abords des établissements accueillant du public. Tous les bars et restaurants disposant d'une terrasse ont l'obligation d'y installer un cendrier. En 2015, de nombreuses campagnes de communication seront consacrées à cette problématique.
- Les chewing-gums sont les seuls déchets que le service de propreté ne sait pas nettoyer, il faut attendre qu'ils se dégradent tout seuls.
- Les fientes de pigeons localement et de manière saisonnière.

M. GILLERON présente les développements en cours :

- Les triporteurs de propreté, une exclusivité sur le 16^e, le service en a reçu 5 à assistance électrique. Ils permettent d'agrandir les zones de travail et d'améliorer la réactivité des agents sur certaines zones particulières, ainsi que leur confort.
- L'application « dans ma rue », disponible depuis presque un an et demi, permet tout signalement concernant la propreté, la voirie et les espaces verts, avec un système de géolocalisation, en 2 minutes. Le signalement parvient instantanément aux services.
- La nouvelle corbeille de rue

M. GILLERON précise que les corbeilles « Bagatelle » grises remplacent les porte-sacs verts. L'ensemble du parc des corbeilles (2 000) sera renouvelé d'ici la fin du printemps sur le 16^e arrondissement.

- Les conteneurs à verre enterrés

Il en existe déjà deux sur le 16^e arrondissement, d'autres sites sont en cours d'identification avec les services de voirie afin d'étendre le parc. Les trois avantages principaux : ils prennent peu de place avec une émergence de 50 cm de haut, ils sont silencieux et ne constituent pas un point de fixation pour les encombrants.

- Les éco-points mobiles

Il s'agit d'une nouveauté mise en place depuis le mois d'octobre sur le 17^e arrondissement. C'est un outil de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets et un point d'apport volontaire sur le parcours quotidien des usagers qui trient mais ne savent pas où mettre certains objets comme les piles, le petit électroménager ou les radiographies. Dans le 16^e ils sont en cours de fabrication et seront placés à proximité des marchés découverts avec six rendez-vous par mois. Du personnel sera présent pour informer sur la réduction des déchets.

- Les centres de valorisation des apports des encombrants

Il n'en existe aujourd'hui que 4 à Paris, placés aux abords du périphérique, dans trois ans il y en aura 40, des terrains sont actuellement recherchés. Ce sont des points d'apport volontaire, ceux qui en ont l'opportunité pourront amener eux-mêmes leurs encombrants à valoriser, pour de la ressourcerie, du recyclage ou du réemploi.

M. GILLERON présente les plans de propreté et leur contractualisation :

Le premier contrat de service pour le 16^e arrondissement date de 2006 et résumait les moyens du service et les objectifs. La mairie du 16^e indiquait des priorités, notamment sur le Parc des Princes, les marchés découverts, les rues commerçantes (rue de Passy, rue d'Auteuil...).

En 2009, un plan de propreté par objectifs a été signé entre la division du 16^e et le Maire d'arrondissement permettant une optimisation du service afin de gagner en efficacité. Les modifications d'organisation (Horaires, affectations...) ont permis de gagner l'équivalent de 13 temps-pleins. Ce plan de propreté fonctionne selon le principe de co-pilotage, où l'expertise du service est complétée par les observations des riverains et où le diagnostic de renouvellement des souillures est partagé avec la mairie d'arrondissement. Une carte des « points noirs » est établie, elle recense tous les points particuliers de dépôt d'encombrants, d'épanchement d'urine et de déjections canines, elle est mise à jour régulièrement. La carte de renouvellement des souillures existe sur la base des 2 saisons du service de propreté (l'année, et la période de chute des feuilles) avec un code couleur selon l'importance. Il existe également une carte de fréquence des traitements qui correspond au nombre des renouvellements de souillures. Les différentes fréquences sont les suivantes :

- 1 à 2 balayage(s) par semaine complété(s) par 1 lavage
- 3 à 5 balayages par semaine complétés par 1 lavage

- 5 à 7 balayages par semaine complétés par 1 ou 2 lavage(s)

Il s'agit de fréquences théoriques basées sur un prévisionnel hebdomadaire, il existe une carte pour le balayage, une carte pour le lavage où sont indiquées les prévisions et les réalisations. Sur la carte des points noirs du quartier, sont indiqués les endroits où il y a au moins un passage par jour pour des dépôts d'encombrants, les endroits fréquentés par les pigeons et les nourrisseurs, les dépôts de graisse, les épandements d'urine, les revêtements spécifiques qui nécessitent des engins à eau chaude. Tous les escaliers et souterrains sont également répertoriés comme étant des points singuliers car ils nécessitent un traitement spécifique non mécanisable. La réactualisation de la carte est semestrielle et basée sur les observations des encadrants et des signalements reçus.

M.GILLERON présente une initiative mise en place au mois d'octobre sur le quartier Dauphine « Mieux vivre ensemble dans le quartier Dauphine » et plus particulièrement sur une zone proche du boulevard Flandrin. Les riverains, regroupés en association, sont venus à sa rencontre pour proposer la signature d'une charte entre les services techniques, la mairie d'arrondissement et leur association, car ils ont constaté eux mêmes que les services étaient impuissants face à certains aspects et à certains endroits. Ils ont ainsi proposé leur aide en identifiant ceux qui ne respectent pas le règlement sanitaire et en essayant d'améliorer les choses avec les services. L'expérience fonctionne bien car il s'agit d'un territoire restreint et qu'il existe un investissement mutuel important. Chaque partie fournit des comptes-rendus hebdomadaires en toute transparence, il existe un compte Twitter associé, et le service de la propreté fournit des supports de communication que l'association utilise pour aller à la rencontre des riverains. M. GILLERON note des résultats probants sur l'ensemble de cette zone où il existait 8 points noirs d'encombrants au mois d'octobre contre 4 aujourd'hui, soit 3 m³ en moins qui représentent la capacité complète d'un véhicule.

M.GILLERON indique que les pistes d'amélioration pour les conseillers de quartier résident dans un premier temps dans la participation à l'amélioration des points noirs et l'identification des zones sensibles car il n'y a rien de plus efficace que les observations de ceux qui sont au plus proche du terrain. Ils peuvent également proposer des thématiques pour les campagnes de communication qui peuvent parfois être mal ciblées par rapport aux besoins locaux. M.GILLERON propose également la mise en place de marches exploratoires avec un échange de points de vue entre les riverains et les acteurs du service puisqu'il n'y a rien de plus subjectif que la propreté. D'autres chartes localisées peuvent être signées comme cela été fait à Dauphine, si un collectif suffisant est identifié.

M. GABORIAU remercie M.GILLERON pour son exposé très complet. Il indique que le vrai point noir est le manque de moyens, même si un civisme supplémentaire est indispensable.

M de ROCHECHOUARD demande pourquoi les allées cavalières de l'avenue Foch en sable ne sont plus entretenues, il y a beaucoup d'herbes hautes.

Mme PARTIOT remarque que la rue Lauriston, rue étroite, est une rue moins balayée, notamment les urines des chiens et demande ce qui pourrait être envisagé pour remédier à ce problème.

De plus, elle ajoute qu'un squat s'installe au 94 de la rue Lauriston.

Mme PICARD pense que la seule action valable pour réduire les déjections canines est de verbaliser les propriétaires des chiens, notamment place des Etats-Unis.

Mme BATUT demande si le bas de la rue de la Manutention a été identifié comme lieu avec des encombrants.

Mme DU POY aimerait savoir quelle est la procédure à suivre concernant les publicités posées sur les voitures et qui sont jetées sur la voie publique.

M. COLIN demande si les entreprises ont une obligation concernant les mégots devant leurs locaux.

M. GAUTIER signale que le quartier Chaillot étant un lieu touristique, il n'est pas acceptable que l'on ne verbalise pas plus et s'interroge sur les points noirs des déjections canines, il n'y a pas de distributeurs de sacs.

M. GILLERON réponds aux différentes questions posées :

- Les stabilisés enherbés avenue Foch, boulevard Lannes et Suchet, abords du Bois de Boulogne: le 16^{ème} concentre plus de 18% des stabilisés de Paris, pour beaucoup en mauvais état. Le stabilisé a une durée de vie au maximum de 12 à 20 ans contrairement au trottoir en asphalte qui dure 50 ans. Ses services s'adaptent à la vétusté du stabilisé, c'est à dire que durant les 5 premières années, on désherbe à la binette et à la main (les produits phytosanitaires sont interdits au niveau européen) ; de 5 à 10 ans, on accompagne l'enherbement (contenir les pousses d'herbes au niveau des bordures) et enfin, on fauche.
- Les interventions dans les rues plus étroites : la rue Lauriston fait partie des rues les plus souillées et donc des plus balayées, avec beaucoup de commerces de bouche. La mise en place de poubelles supplémentaires n'est pas possible, car les trottoirs sont trop étroits et les riverains et commerçants ne veulent pas de poubelles supplémentaires.
- La verbalisation vis-à-vis des déjections canines : le montant des amendes devrait passer de 35€ à 76 € d'ici l'été. Il insiste sur le fait qu'il est compliqué de prendre les propriétaires de chiens en flagrant délit et donc nécessaire que l'on ne voit pas les inspecteurs (certains riverains font le guet!). Il reconnaît que plus d'inspecteurs serait nécessaire, mais il faut qu'ils connaissent bien le terrain pour être efficaces.

M. GOSSARD complète ce point en rappelant que le 16^{ème} n'est doté que de 4 agents et que la verbalisation est compliquée avec des infractions pas évidentes à constater un flagrant délit et des riverains récalcitrants.

M. GILLERON réponds aux questions posées :

- Les distributeurs de sacs pour les déjections canines : il s'agit généralement d'une mesure temporaire. Ils ont existé à Paris de 1996 à 2004, et ont disparu car les distributeurs étaient fréquemment vides et cela disculpait les propriétaires qui s'y rencontraient.
- Les dépôts quotidiens rue de la Manutention : ce point est collecté 2 fois par jour et 3 fois le samedi.
- La distribution de flyers sur les pare-brise : il rappelle que dès lors que le flyer est posé sur le pare-brise, il appartient au propriétaire du véhicule. Le titulaire de l'infraction est celui qui jette le prospectus par terre. Du point de vue légal, une interdiction de distribuer n'est pas possible.
- Les mégots devant les entreprises : la législation est la même pour tous ; tous cafés, commerces ou entreprises ont le droit devant leur entrée d'installer un ou plusieurs cendriers. Début avril, des campagnes seront lancées afin de sensibiliser les riverains et début octobre, des verbalisations commenceront.

M.GABORIAU pense qu'une campagne de sensibilisation auprès des bureaux serait nécessaire.

M. GOSSARD ajoute que la Mairie de Paris a prévu prochainement une campagne de communication, suivie d'un grand nombre de verbalisations. En réponse à une question du public, il rappelle que les mégots sont des déchets très compliqués à nettoyer avec une durée de vie très longue.

Il précise qu'effectivement un squat a été repéré au 94 rue Lauriston (ancien garage BMW laissé à l'abandon) ; la police a pris contact avec la propriétaire qui a engagé une procédure d'expulsion afin d'obtenir une décision de justice d'ici quelques mois.

Mme BLATIN précise qu'à l'entrée de tous les immeubles du quartier, notamment en raison des personnes qui travaillent dans des immeubles donnant sur la voie publique, on trouve des mégots. Elle se demande quelle forme de communication va pouvoir atteindre ce type de population et rappelle qu'il y a des années, des cendriers portatifs ont été distribués et qu'aucun mégot ne se retrouvait sur la voie publique.

Mme DAUCHEZ ajoute qu'il serait souhaitable d'installer plus de cendriers dans les rues afin de réduire les mégots dans les caniveaux (rue des Belles Feuilles). Elle signale que certains gardiens d'immeuble ont installé des cendriers sous les interphones des entrées d'immeubles. Serait-il possible de proposer ce type de cendriers ?

Mme MALITOURNE signale que dans ce quartier touristique qu'est le 16^{ème}, il n'y a que très peu de sanisettes : la queue devant celle du cimetière de Passy, situé au Trocadéro est impressionnante. Elle demande s'il serait possible de construire des toilettes en dur payantes sous le parvis du Trocadéro.

M. COLIN revient sur l'application « dans ma rue » qui est très facile d'utilisation et souhaite que davantage de publicité soit faite.

Une personne du public demande s'il est possible d'intervenir auprès des SDF, ivres, qui sont rue de Chaillot en bas du G20.

Une personne du public complète ce point : en face de la Clinique rue Georges Bizet, des SDF ivres, hurlent en permanence et urinent dans la rue. Que peut-on faire ?

Une personne du public ajoute qu'en face du musée Guimet, on trouve beaucoup de déchets.

M. COUDRIER signale qu'il existe des personnes d'origine roumaine qui dorment et « vivent » sur la grille d'aération de la bouche de métro avenue Kléber. Il déplore que les agents de la propreté ne ramassent pas les déchets induits par ce groupe, ce qui donne une très mauvaise image du quartier aux touristes qui passent.

M. GABORIAU fait le même constat que ces riverains concernant la présence des SDF dans le quartier et souligne que ce n'est pas un problème de propreté. Dans le 16^{ème}, beaucoup d'habitants les aident, ils ne se sentent donc pas rejetés dans le quartier.

M. GOSSARD explique que le cadre juridique est inexistant et que l'on ne peut pas contraindre une personne à aller dans un foyer. De plus, constater une ivresse sur la voie publique, nécessite pour la police de monopoliser une équipe pendant une durée de 4 heures (hôpital...), sous réserve qu'il n'y ait pas d'autres priorités. Concernant la propreté, les effets abandonnés sont considérés comme des effets personnels par les associations.

La Mairie du 16^{ème} a imaginé tout ce qui était possible pour empêcher l'installation des personnes sur la ventilation du chauffage urbain devant le musée Guimet, mais l'Architecte des Bâtiments de France a apposé son veto car cela aurait porté atteinte au caractère de la place d'Iéna.

M. GILLERON complète ce point en expliquant que le service de la propreté est très annexe par rapport à la problématique des SDF et que son service n'intervient que dans le cadre d'actions coordonnées avec la Police et la Direction de la Protection et de la Prévention. Les lieux sont libérés des personnes pour un temps et les agents de la propreté peuvent ainsi enlever les déchets. Au musée Guimet, ils interviennent une fois par semaine quand la police effectue sa tournée hebdomadaire.

Concernant les mégots, il précise que les grandes campagnes de communication qui vont avoir lieu auront pour message d'inciter les gens à ne pas jeter les mégots sur la voie publique. Le but de ces campagnes est qu'à terme, le réflexe de jeter son mégot dans la rue disparaisse.

M. GILLERON reconnaît que les sanisettes sont très peu nombreuses mais signale qu'il est très compliqué de développer leur nombre au même endroit (pas forcément acceptable sur

l'espace public, même temporairement). Il rappelle que ces mobiliers doivent être visibles par les touristes.

M. COLIN fait remarquer que dans d'autres villes, il existe des cars qui sont spécialement aménagés en sanitaires.

M. GILLERON est d'accord avec cette remarque mais spécifie que ce type de bus n'est utilisé que pour de l'évènementiel à caractère ponctuel. Sur le site du Trocadéro le problème est quotidien vu le caractère touristique des lieux.

M. GAUTIER signale que les rats au Trocadéro sont très nombreux et demande quand ce problème sera solutionné.

M. GILLERON répond que le service de la propreté n'est pas un acteur direct concernant ce point. Il rappelle que c'est parce que les gens laissent de la nourriture que les rats sortent des terriers, en plus des campagnes de dératisation des égouts qui les chassent.

M. GABORIAU présente le budget du conseil de quartier :

Le budget 2015 de fonctionnement s'élève à 5 323€ (3306 € + reliquat 2014)

Le budget 2015 d'investissement s'élève à 8 264€.

Les conseillers de quartier peuvent soumettre dès à présent leurs propositions d'utilisation pour le budget d'investissement et des actions communes avec le quartier Dauphine. Les conseillers de quartier peuvent proposer leurs idées pour le prochain conseil de quartier. M. GABORIAU reste à leur disposition pour toutes questions concernant le quartier.

La séance est levée à 20h40.